

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DPMP 1 Subvention (6 000 euros) avec l'association Protection civile Paris Seine (aide au financement du loyer du local situé 13 rue de Panama, 75018 Paris).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 6 décembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel la Ville de Paris représentée par Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Protection civile de Paris ;

Vu le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6 000 euros est attribuée à la Protection civile Paris Seine, 244, rue de Vaugirard 75015 Paris (n° SIMPA 16075, dossier n°2021_12112).

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'Association Protection civile Paris Seine.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2021 de la Ville de Paris et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO